



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-365

Le Maire de la Commune de *LISTRAC-MEDOC*

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Remplacement de 31 poteaux Orange en lieu et place qui se fera par du métal ou du composite couleur bois au niveau de la Route de Brach**
Par :
- SOCIETE COMELEC – 2682 Bld François Xavier Fafeur – 11000 CARCASSONNE

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 24 Octobre 2022 et pendant la durée des travaux (30 jours – 23 Novembre 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

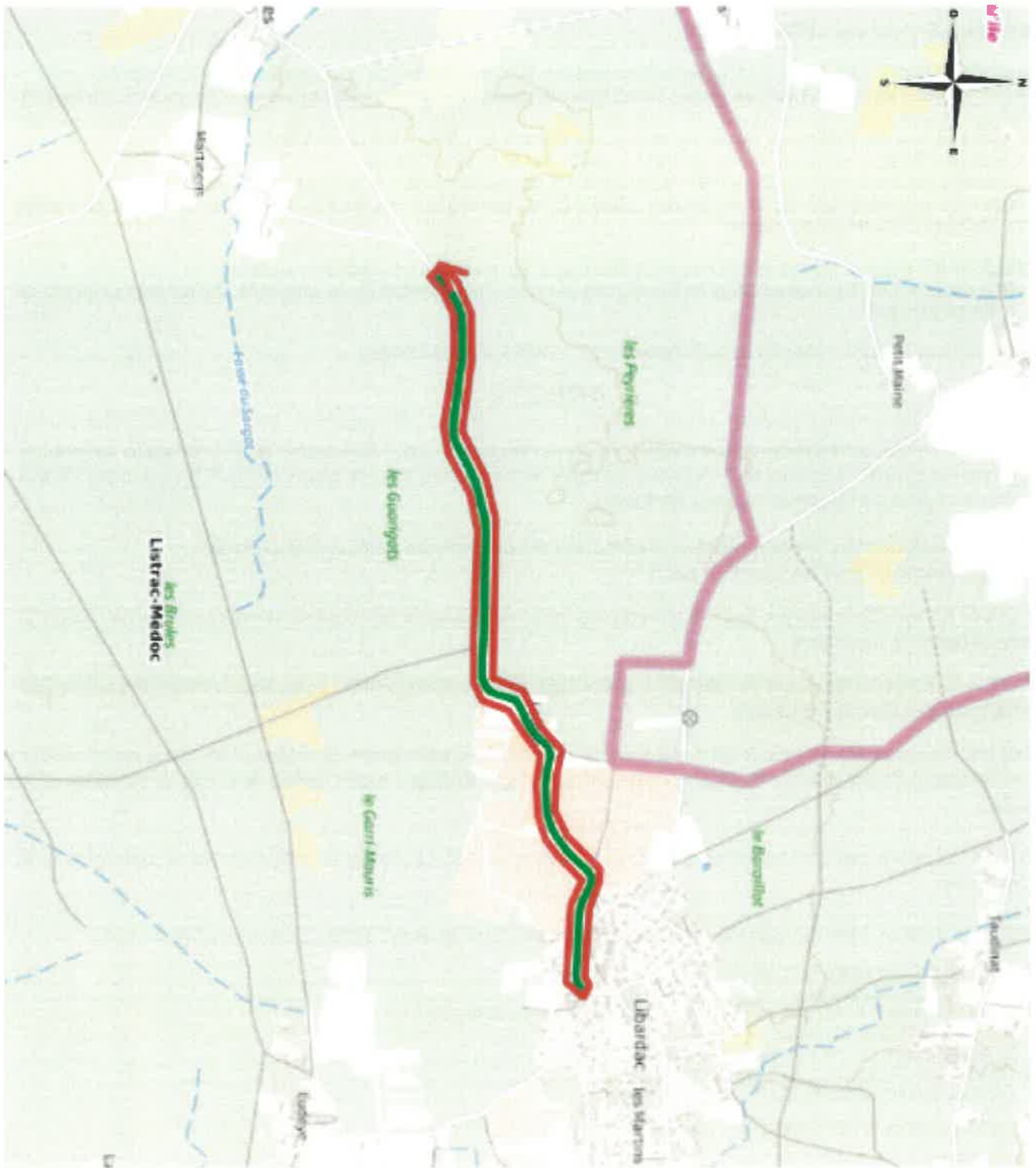
- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 11 octobre 2022

Le Maire,
Auréli TEIXEIRA.





**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
N° 14024*01**Gestionnaires des réseaux routiers****Le demandeur**Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : GREGOIRE Prénom : Christelle
 Dénomination : SOCIETE COMELEC (SERVICE PLANTATION) Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2682 Bld François Xavier Fafeur
 Code postal 11000 Localité : CARCASSONNE Pays : FRANCE
 Téléphone 0688592696 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : plantation@groupe-comelec.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SOCIETE COMELEC (SERVICE PLANTATION) Prénom : GREGOIRE Christelle
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2682 Bld François Xavier Fafeur
 Code postal 11000 Localité : CARCASSONNE Pays : FRANCE
 Téléphone 0688592696 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : plantation@groupe-comelec.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de Brach,
 Code postal 33480 Localité : Listrac-Médoc

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : Remplacement de 31 poteaux Orange en lieu et place qui se fera par du méta
l ou du composite couleur bois
 Date prévue de début des travaux : 24/10/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 24/10/2022
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Remplacement d'un poteau entre 30 min et 1 heure

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

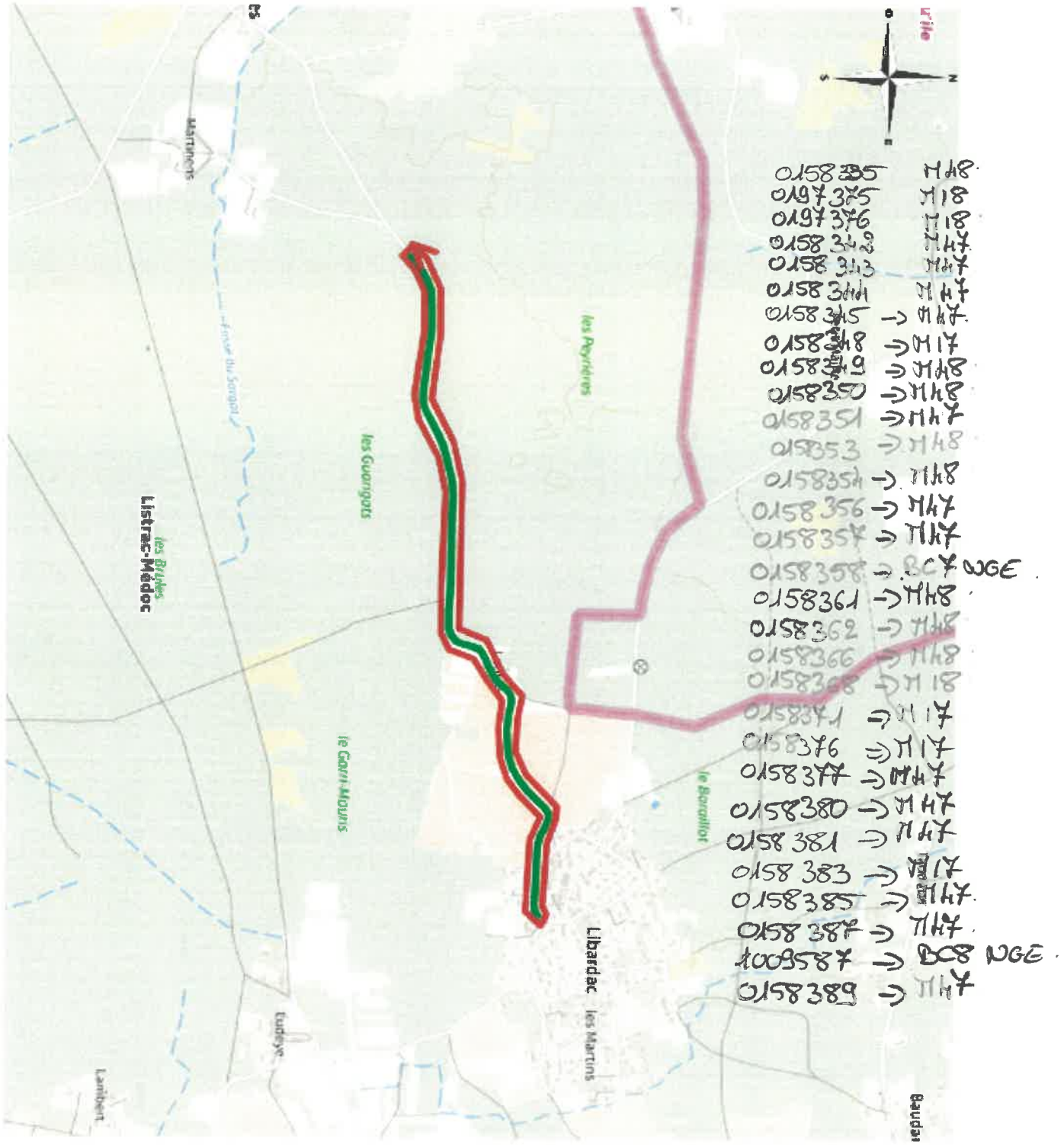
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Carcassonne

Le :05/10/2022

Nom : GREGOIRE Prénom : Christelle Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensi
on="2">-0.814151 45.072473 -0.814152 45.072473 -0.814328 45.072453 -0.814328 45.072453 -0.814809 45.
072472 -0.815479 45.072498 -0.815479 45.072498 -0.816338 45.072536 -0.816338 45.072536 -0.816508 45.
072544 -0.816508 45.072544 -0.816755 45.072598 -0.816755 45.072598 -0.817074 45.072712 -0.817335 45.
072794 -0.817523 45.072797 -0.817758 45.072692 -0.817944 45.072554 -0.817944 45.072554 -0.818326 45.
07228 -0.818326 45.07228 -0.818634 45.072108 -0.818634 45.072108 -0.818873 45.071993 -0.818873 45.07
1993 -0.819161 45.071897 -0.819161 45.071897 -0.819412 45.071836 -0.819412 45.071836 -0.819781 45.07
1786 -0.819781 45.071786 -0.820078 45.071771 -0.820078 45.071771 -0.820494 45.071763 -0.820494 45.07
1763 -0.821002 45.071801 -0.821002 45.071801 -0.821398 45.071862 -0.821568 45.071865 -0.821693 45.07
1844 -0.821808 45.071791 -0.822208 45.071584 -0.822208 45.071584 -0.822293 45.071445 -0.822293 45.0714
45 -0.822604 45.071326 -0.822604 45.071326 -0.823 45.071209 -0.823256 45.071093 -0.823333 45.070934
-0.823435 45.070691 -0.823435 45.070691 -0.823501 45.070567 -0.823501 45.070566 -0.823581 45.070486
-0.823582 45.070486 -0.823661 45.070441 -0.823661 45.070441 -0.823827 45.070363 -0.823828 45.070363
-0.824007 45.070327 -0.824008 45.070327 -0.824619 45.070316 -0.824619 45.070316 -0.825612 45.070361
-0.827156 45.070384 -0.827156 45.070384 -0.828673 45.070414 -0.829093 45.070396 -0.830146 45.070214
-0.830358 45.070169 -0.830838 45.070015 -0.831629 45.069722 -0.831629 45.069722 -0.83191 45.069676 -
0.83191 45.069676 -0.832232 45.069676 -0.832232 45.069676 -0.833313 45.069767 -0.833313 45.069767 -
.834458 45.069873 -0.83526 45.069861 -0.835812 45.069831 -0.836149 45.069742 -0.836659 45.069547 -
0.836957 45.069367 -0.836981 45.069352 -0.837023 45.069386 -0.836696 45.069584 -0.836695 45.069584 -
0.836176 45.069783 -0.836176 45.069783 -0.835826 45.069875 -0.835826 45.069875 -0.835263 45.069906 -
0.835263 45.069906 -0.834455 45.069917 -0.834455 45.069917 -0.833305 45.069811 -0.832229 45.069721 -0.

